AR Prefecture
043-200073401-20220915-2022084-DE
Reçu le 27/09/2022
Publié le 27/09/2022

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL **N0 2022.084**
10 PLACE ST ROBERT
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Date de la convocation : 08/09/2022

Membres en exercice : 43 présents / 30 Votants : 35 Abstentions : 1 contre : 0 Pour : 34

SEANCE du 15 septembre 2022

L'an deux mille vingt -deux le jeudi 15 Septembre à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente de la commune de Lantriac.

Membres présents : Abrial Raymond, Allary Jean-Pierre, Arcis Michel, Aubry Alexandre, Bourdelin Didier, Bresselle Pierre, Brun Philippe, Cabanes François, Chabannes Fabien, Chaize Fernand, Chalendard Bernard, Chambon Jean-Luc, Chorliet Christian, Defay André, Delmas Francis, Devidal Joël, Fargier Jean-Marc, Gentes Laurent, Jourdan Laure, Loucao Elisabeth, Maute Annie, Palhier Emmanuel, Pons Jean-Pierre, Ribes Michel, Romieu Hervé, Roudil Aymeric, Sabatier Jean-Pierre, Sagueton Stéphane, Veysset Marie-Christine, Vilard Serge.

Procuration de Bonnet Raphaël à Pierre Bresselle, de Laurence Bonnet-Dessalces à Annie Mauté, de André Ferret à Jean-Pierre Sabatier, de Daniel Behar à François Cabanes, de Marie-Agnès Mourlevat à Marie-Christine Veysset.

Secrétaire de séance : Pierre Bresselle

OBJET : PROJET DE MOBILISATION ET D'ADAPTATION DES FORETS PRIVEES DES TERRITOIRES DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON, DU HAUT LIGNON ET DE MEZENC LOIRE MEYGAL, POUR REPONDRE AUX BESOINS DES ENTREPRISES DE LA FILIERE BOIS LOCALE EN PRESERVANT LES MASSIFS FORESTIERS DU TERRITOIRE. 2022-2023-2024

Le président expose :

Le Centre National de la Propriété Forestière a mené sur le territoire diverses opérations de développement forestier. Entre 2007 et 2009 ces actions mises en œuvre par un Plan de Développement Forestier (PDM) qui a permis de mobiliser sur trois années une technicienne en permanence sur le territoire et travailler à mobilisation en agissant auprès des propriétaires forestiers privés et avec la filière. Après cette période et jusqu'en 2021, des rencontres de propriétaires ont été assurées pour répondre à la demande de quelques-uns et essentiellement sur des problématiques individuelles.

Le projet proposé aujourd'hui consiste à redynamiser sur le territoire la récolte du bois et la sylviculture durable tout en prenant en compte les nouveaux éléments de contexte et les nouveaux besoins de celui-ci :

- Le développement des scieries locales (Scierie Moulin, Scierie Béal, Scieries Dantony, etc.) ainsi que celles des territoires immédiatement voisins (Scierie Celle, etc.) augmente fortement le besoin en mobilisation du bois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

AR Prefecture
043-200073401-20220915-2022084-DE
Reçu le 27/09/2022
Publié le 27/09/2022

- Nécessité de maîtriser le mode de récolte par coupe rase, très souvent inadapté aux sapinières emblématiques du territoire.
- Mobilisation des propriétaires des parcelles peu ou pas gérées qui représentent de grandes surfaces et volumes récoltables, afin de mieux répartir les prélèvements et répondre aux besoins des entreprises.
- Organiser et favoriser la collaboration avec les maîtres d'œuvres locaux et les industriels (scieries, ETF, coopérative, gestionnaires indépendants, etc.) afin que la production des massifs réponde mieux aux besoins à long terme.
- Augmenter durablement la qualité de la production et de la sylviculture par des opérations de regroupement de chantiers (de propriétaires) qui permettront la mise en œuvre d'une gestion durable, rendue difficile actuellement par le morcellement.
- Appliquer dans les massifs déjà confrontés au changement climatique les méthodes d'adaptations des peuplements ou de renouvellement, pour conserver le potentiel de production et le maintien du patrimoine forestier local.

Partenaires financiers et domaines d'intervention :

- Cté de Cnes du Pays de Montfaucon : portage politique, communication et soutien financier
- Cté de Cnes du Haut-Lignon : portage politique, communication et soutien financier
- **Cté de Cnes du Mézenc-Loire-Meygal** : portage politique, communication et soutien financier
- CNPF Haute-Loire : mise en œuvre. Participation financière.

Partenaires techniques : les partenaires institutionnels souhaitent maintenir une relation forte avec les entreprises locales et de proximité, gage de capacités de réactions et d'adaptation au projet. **Avec entre-autres** (liste non exhaustive) :

- Gestionnaires Forestiers Indépendants : JB Castagnié 43190 Tence. L Poyet 43520 Mazet St Voy
- Coopérative GPF 43 : mise en œuvre de chantiers d'exploitation et d'une sylviculture adaptée chez les propriétaires. Partenaire technique des expérimentations.
- ETF : F Bard 43400 Chambon sur Lignon. Réalisation de travaux forestiers et participation aux expérimentations.
- Scierie Béal 43220 Dunières . Scierie Moulin. Scieries Dantony 43190 Tence.
- Pépiniéristes : Ets Pichon 43290 Raucoules. Ets Genest 43190 Tence.

Résultats attendus par les partenaires :

- augmenter la part de production locale de bois dans l'approvisionnement des scieries de proximité,

- augmenter le nombre et la surface de parcelles forestières mobilisées,

- assurer le regroupement durable des propriétaires forestiers autour des objectifs du projet,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

AR Prefecture
043-200073401-20220915-2022084-DE
Reçu le 27/09/2022
Publié le 27/09/2022

- développer le potentiel de biodiversité des peuplements forestiers du territoire (compensation, atténuation des effets néfastes du changement du climatique).

Le montant prévisionnel du programme à réaliser sur 2022-2023-2024 s'élève à 119 510,26 € pour 22 mois d'animation :

CRPF	28 690,30 €
FEADER Région	75 291,46 €
Cté de Cnes du Pays Montfaucon	6481 €
Cté de Cnes du Haut-Lignon	4 491,67 €
Cté de Cnes Mézenc Loire Meygal	4 555,83 €

La participation de la Communauté de Communes de Mézenc Loire Meygal s'élèverait à 4 555,83 € au total.

Le Président de la Communauté de Communes propose au conseil communautaire :

- d'approuver le projet d'animation proposé par le CNPF
- d'attribuer une subvention au CNPF d'un montant de 4555,83 € sur 22 mois

Le conseil communautaire valide la proposition du Président (1 abstention)

Le Président, Jean-Marc Fargier.

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL * Haute-Loire *

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme